



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/662*
14 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 JUIN 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de la Mission interorganisations d'évaluation des besoins que j'ai envoyée au Kosovo et dans d'autres régions de la République fédérale de Yougoslavie du 16 au 27 mai 1999 (voir annexe).

Étant donné l'actualité des conclusions qu'il contient, je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

ANNEXE

Rapport de la Mission interorganisations d'évaluation des besoins envoyée en République fédérale de Yougoslavie par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION : CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION . . .	3
II. RÉSUMÉ	5
III. RECOMMANDATIONS	7
IV. VUE D'ENSEMBLE DE LA CRISE	12
V. PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA MISSION	17
Appendice I. Membres de la Mission interorganisations d'évaluation des besoins en République fédérale de Yougoslavie	31
Appendice II. Itinéraire de la Mission interorganisations d'évaluation des besoins	32
Appendice III. Carte	35

I. INTRODUCTION : CONTEXTE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1. L'escalade de la violence au Kosovo depuis la fin de 1997 s'est traduite par des déplacements massifs de population; elle a fait de nombreuses victimes civiles et a causé des souffrances énormes dans la population civile. La situation sur le plan humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme reste grave. Quand les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont commencé leurs frappes aériennes contre la République fédérale de Yougoslavie à la fin du mois de mars 1999, la crise du Kosovo a acquis de nouvelles proportions inattendues. Le présent rapport couvre la période précédant immédiatement les progrès encourageants qui viennent d'être réalisés sur le plan politique. Ceux-ci ont été pris en compte dans la formulation des recommandations, mais non dans le corps du rapport qui reflète les constatations de la Mission.

2. Objectifs. Dans ce contexte, le Secrétaire général a proposé, et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a accepté l'envoi d'une Mission interorganisations d'évaluation des besoins en République fédérale de Yougoslavie du 16 au 27 mai 1999¹. Cette mission était dirigée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Sergio Vieira de Mello. Son objectif principal, tel que défini par le Secrétaire général, consistait à établir une évaluation initiale des besoins d'urgence des populations civiles et des besoins de relèvement à moyen terme du pays à l'approche de l'hiver. Si cette évaluation était principalement axée sur le Kosovo, la situation des populations civiles affectées par le conflit dans le reste du pays devait également être examinée par la Mission. Compte tenu des délais très courts qui lui étaient impartis et de diverses contraintes existant en matière de sécurité et sur le plan politique, la Mission était censée procéder à une évaluation initiale de la nature et de l'ampleur des besoins, qui devait être suivie par une évaluation interorganisations plus approfondie des besoins, ainsi que par des évaluations sectorielles effectuées par les différentes institutions spécialisées.

3. Itinéraire. La Mission a parcouru près de 3 000 kilomètres en 11 jours, et s'est rendue dans les provinces du Kosovo et de la Voïvodine en Serbie, ainsi que dans d'autres régions de la République de Serbie et en République du Monténégro. Du 17 au 20 mai, ses membres se sont rendus à Belgrade, à Pancevo et Novi Sad, dans la province serbe de la Voïvodine, et dans les villes

¹ Les organisations et bureaux suivants ont participé à la Mission : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/CNUEH), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Service de l'action antimines du Département des affaires politiques, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Save the Children Fund, représentant la communauté des ONG. On trouvera une liste des participants à l'annexe I.

d'Aleksinac, de Surdulica, de Cacak, de Kragujevac et de Nis dans le centre et le sud de la Serbie. Du 20 au 23 mai, ils ont parcouru le Kosovo, où ils ont visité Pristina, Podujevo, Urosevac, Djeneral Jankovic, Kacanik, Gnjilane, Stimjle, Priver, Djakovica, Kosovska Mitrovica et Pec, ainsi que plusieurs villages aux alentours de ces agglomérations. Du 23 au 24 mai, ils se sont rendus à Rozaje, Podgorica et Ulcinj dans la République du Monténégro, avant de retourner à Belgrade, en passant par le mont Zlatibor et Uzice, pour des réunions finales avec les autorités fédérales le 26 mai. La Mission a rencontré des représentants de la plupart des secteurs de la société yougoslave, notamment les autorités fédérales, provinciales et locales, et celles de la République, ainsi qu'un grand nombre de membres de l'opposition, de réfugiés, de déplacés, de médecins, de directeurs d'usine, d'enseignants, de villageois, de journalistes et de simples citoyens. Elle a également tenu des réunions avec des membres du corps diplomatique à Belgrade, ainsi qu'avec des organisations humanitaires internationales, des organisations non gouvernementales nationales et des membres de la société civile.

4. Coopération du Gouvernement et possibilités d'accès. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a promptement donné une réponse positive à la proposition du Secrétaire général, a autorisé la Mission à entrer dans le pays et lui a fourni un appui, en dépit de l'état de guerre, en particulier par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères, M. Zivadin Jovanovic, et de ses collaborateurs. Le quartier général de l'OTAN a apporté son entière coopération pour assurer la sécurité de la Mission. Celle-ci s'est déployée dans tout le pays et un accès adéquat lui a été donné au Monténégro et à la Serbie. Au Kosovo, la Mission a obtenu, sur le plan de l'accès et de la liberté de mouvement qui lui ont été accordés, plus qu'elle ne le prévoyait mais moins qu'elle ne l'avait demandé. Fait plus important, elle a eu la possibilité de s'arrêter inopinément là où elle le voulait pour procéder à des vérifications non prévues, et de mener des entrevues au Kosovo. La Mission a apprécié le fait qu'on l'ait autorisée à se rendre au Kosovo en dépit de l'état de guerre. Les autorités locales – le Conseil exécutif provisoire, présidé par M. Zoran Andjelkovic – ont été coopératives et pragmatiques. Les forces de sécurité, en revanche, ne l'ont pas été autant (la Mission s'est vu interdire l'accès, entre autres, au village de Talinovac, où des déplacés étaient revenus, et à un certain nombre d'autres villages et régions censés abriter un grand nombre de déplacés. Les problèmes de sécurité invoqués par le Gouvernement, notamment pour ce qui touchait à la Mission, n'étaient, dans bien des cas, ni compréhensibles ni convaincants. On a fait observer à maintes reprises que la Mission était autorisée et prête à prendre des risques et qu'en lui refusant l'accès à plusieurs zones, on faisait planer de graves doutes sur le sort des civils censés s'y trouver. De toute évidence, les principales décisions sur le terrain n'étaient pas prises par les autorités civiles. La Mission a essayé de se rendre dans des zones censées se trouver sous le contrôle de l'ALK, pour vérifier l'état des déplacés. Dans un cas, l'ALK lui a donné l'assurance que la visite pourrait avoir lieu. Mais le lendemain, comme par hasard, aussi bien le Gouvernement que l'ALK lui ont refusé l'accès à la zone considérée et ont fortement déconseillé la visite envisagée, en invoquant l'un et l'autre des raisons de sécurité. La zone en question était celle de Sedlare, au nord-ouest de Stimjle.

5. En dépit des restrictions imposées à ses déplacements au Kosovo, la Mission a pu se faire ce qu'elle pense être une idée exacte de la situation dans cette province ainsi que des événements antérieurs.

6. La Mission tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie ainsi qu'aux médecins et au personnel de l'hôpital central de Belgrade pour les soins d'urgence et l'assistance exemplaire qu'ils ont fournis à deux de ses membres grièvement blessés dans un accident de la route, le 18 mai 1999.

II. RÉSUMÉ

7. Ampleur de la crise. Si le conflit au Kosovo est au coeur même de la dernière crise en Europe du Sud-Est et si les souffrances et les déplacements massifs de réfugiés du Kosovo et de populations à l'intérieur de cette province en ont été jusqu'ici les conséquences les plus visibles, de nombreux autres facteurs, notamment les séquelles de la désintégration de l'ex-Yougoslavie, l'impact de violations systématiques et qui n'ont que trop duré des droits de l'homme, l'effet de l'application de sanctions rigoureuses pendant des années et les bombardements aériens de l'OTAN ont laissé tout le pays, voire la région, considérablement affaiblis. En plus des besoins humanitaires immédiats des réfugiés, des déplacés et des autres membres de la population civile, les conséquences socioéconomiques, environnementales et matérielles du conflit dans toute la République fédérale de Yougoslavie et au-delà sont énormes et ont créé un nouveau type de situation d'urgence humanitaire complexe. Les problèmes posés par cette situation d'urgence dans un environnement relativement développé dépassent les compétences des organismes humanitaires, voire l'expérience et les capacités de tout organisme pris isolément, et obligent l'Organisation des Nations Unies à faire appel à toutes ses compétences spécialisées et à instaurer des partenariats stratégiques avec d'autres acteurs. Il faudra donc, avant même qu'un règlement du conflit au Kosovo n'intervienne mais encore plus après, qu'une action soit menée dans tous les domaines par l'ONU, les institutions financières internationales, les organisations régionales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales pour faire face à tous les aspects de la crise.

8. Kosovo. La crise au Kosovo a eu pour résultats le déplacement et l'expulsion massifs et forcés de centaines de milliers de civils, la destruction systématique de biens et de moyens d'existence, l'anarchie et la violence gratuites, des milliers de meurtres établis, un nombre incalculable de décès encore inexplicables et des souffrances indicibles. Tout au long de leur séjour, les membres de la Mission ont clairement indiqué à leurs interlocuteurs yougoslaves, à tous les niveaux, que ces facteurs étaient au coeur même du conflit en cours, et donc de sa solution. À ce jour, plus de 850 000 Albanais du Kosovo ont fui la province pour se réfugier dans des pays voisins et dans la République du Monténégro, et plusieurs dizaines de milliers sont allés encore plus loin. Un nombre indéterminé de résidents serbes et de réfugiés serbes temporairement réinstallés au Kosovo se seraient aussi enfuis dans d'autres régions de la République de Serbie. Les réfugiés arrivés dans les pays voisins ont tous fait état de violations systématiques et extrêmes des droits fondamentaux des civils commises par les forces de sécurité ainsi que

d'exécutions, d'évictions forcées de leurs foyers, d'expulsions, de détentions arbitraires, d'actes de violence sexuelle et d'incendies des maisons. Un grand nombre d'entre eux ont également signalé que des pièces d'identité et autres documents qu'ils portaient leur avaient été enlevés lorsqu'ils avaient quitté le Kosovo. On estime qu'il pourrait y avoir des centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo. On estime également que la totalité de la population qui se trouve encore dans la province a besoin d'urgence d'une aide humanitaire. Les personnes déplacées que les membres de la Mission ont rencontrées vivaient dans des conditions pitoyables, souvent à proximité de leurs foyers, qu'elles avaient cependant peur de regagner. Elles ont déclaré que ce dont elles avaient le plus besoin, c'étaient des garanties de sécurité et des articles de première nécessité et des services indispensables à leur survie, dans cet ordre. Aucun des arguments avancés par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, aussi plausibles et légitimes fussent-ils, ne saurait justifier le manquement du Gouvernement à l'obligation qui lui incombe de protéger ses citoyens contre des actes généralisés de violence interdits en vertu du droit international et tombant sous le coup du droit international, qui auraient apparemment été commis dans une large mesure par ses propres agents. Un changement soudain de la situation sur le terrain – par exemple, le déploiement d'une force internationale et le retour de réfugiés et de déplacés albanais du Kosovo – pourrait provoquer le départ du Kosovo de membres de minorités serbes y résidant. Tout doit être fait pour assurer leur sécurité.

9. Problèmes se posant à l'échelle du pays. Dans toute la République fédérale de Yougoslavie, les frappes aériennes de l'OTAN ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils, et les destructions massives et dommages considérables causés aux infrastructures et moyens de production ont eu un effet dévastateur sur l'industrie, l'emploi, l'environnement, les services essentiels et l'agriculture. Parmi les personnes les plus vulnérables et les plus négligées figurent les plus de 500 000 réfugiés serbes de Croatie et de Bosnie qui avaient fui des conflits précédents. Avant le conflit du Kosovo, ces personnes constituaient le groupe de réfugiés le plus important se trouvant dans un pays européen. Il ne faudrait pas que la crise actuelle fasse ignorer leur sort. Ces réfugiés méritent une assistance des autorités locales et de la communauté internationale, et il faut que l'on cherche d'urgence une solution à leurs problèmes. Dans la République du Monténégro, l'effet cumulé de la désintégration de l'ex-Yougoslavie, des conséquences socioéconomiques des sanctions et de la stratégie économique, financière et politique de Belgrade a amené l'économie au bord de l'effondrement. Il y a également réduit la capacité d'absorption de déplacés du Kosovo qui, avec les réfugiés du conflit de Bosnie, représentent 15 % de sa population totale.

10. Action internationale. L'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG devront établir rapidement une présence importante dans l'ensemble de la République fédérale de Yougoslavie, surtout au Kosovo. Cette présence est indispensable si l'on veut mettre en place une opération de secours comportant des services de protection, d'aide alimentaire, de santé, de nutrition et de relèvement d'urgence tout en réalisant des évaluations sectorielles plus détaillées. Il faudra dans ce domaine à la communauté internationale des garanties pour le libre accès à toutes les régions de la République fédérale de Yougoslavie, les autorisations d'entrée des marchandises, les systèmes de distribution et la sécurité des fonctionnaires des organismes, et tout

spécialement pour les communications radio. Au Kosovo, il faut que cette présence soit suffisamment forte, crédible et dissuasive pour donner aux réfugiés et aux déplacés le sentiment de confiance et de sécurité qui est un préalable indispensable à leur retour. L'hiver prochain sera une saison d'énormes difficultés pour des millions de civils sur tout le territoire de la République fédérale de Yougoslavie et particulièrement au Kosovo, vu l'ampleur des dégâts subis par les logements, les équipements et les services essentiels. Il est impératif de procéder de façon strictement coordonnée pour répondre aux besoins à court terme (secours et relèvement) des réfugiés, des déplacés et des populations vulnérables touchées. C'est dès maintenant aussi qu'il faut commencer à planifier comment répondre aux besoins à moyen et à long terme, et il sera crucial de ménager une bonne transition entre la phase des secours et celle des activités de reconstruction et de développement. Si l'on perdait de vue l'ensemble de la situation et la nécessité d'une stratégie régionale judicieusement équilibrée, on risquerait de ne pas atteindre l'objectif final, qui est l'instauration d'un nouveau régime permettant de surmonter l'esprit d'intolérance et de parvenir à la réconciliation, à la coopération, à la paix, à la sécurité et à la prospérité en Europe du Sud-Est. C'est la démarche que dictent des considérations plus larges sur la sécurité de l'Europe et du monde.

11. La rapidité avec laquelle évolue le climat politique et l'existence actuelle de signes indiquant qu'une solution politique est possible à la crise la plus récente ont conforté la Mission dans ses conclusions et donné à la réalisation de ses recommandations un caractère d'urgence. L'aspect le plus important, si ces recommandations sont appliquées, est que le processus politique constructif éliminera l'obstacle de loin le plus redoutable à des activités de secours d'urgence et de relèvement de grande ampleur, améliorant globalement la sécurité pour l'action internationale de protection et d'aide humanitaire.

III. RECOMMANDATIONS

- **Stratégie régionale intégrée.** Pour être efficace et susciter des solutions durables, l'aide à la République fédérale de Yougoslavie, Kosovo compris, doit s'inscrire organiquement dans une stratégie plus large, d'ampleur régionale, qui viserait tous les pays et régions d'Europe du Sud-Est. Qu'elle soit qualifiée de "Plan Marshall pour les Balkans" ou désignée de tout autre vocable, il faudra d'une part que cette stratégie vise véritablement l'ensemble de la région, et de l'autre que, coordonnée avec les activités globales des Nations Unies, y compris son action de maintien de la paix et de rétablissement de la paix, elle y soit intégrée. Le Coordonnateur régional des Nations Unies aura à promouvoir cette stratégie en synergie avec toutes les parties prenantes.
- **Démarche internationale globale.** La crise du Kosovo a mis le monde devant une urgence humanitaire de type et de complexité entièrement nouveaux, survenue dans un environnement relativement développé, faisant intervenir des acteurs, des causes et des facteurs multiples, et touchant des zones géographiques étendues. La conjonction de ces facteurs fait que la situation appelle des remèdes dépassant l'expérience, les connaissances et les moyens dont disposent à elles seules les institutions humanitaires. Il y faudra, avant et surtout après qu'un règlement aura été trouvé, un effort

sans précédent de réflexion approfondie mené conjointement par les Nations Unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Aucune démarche fragmentée, aucune solution pesante imposée de l'extérieur ne pourra convenir. Il faudra aussi mettre en place des conditions où les institutions financières internationales puissent à terme jouer leur rôle essentiel.

- **Rétablissement d'une présence internationale.** Les Nations Unies, en coopération avec les organisations intergouvernementales et les ONG, devraient rétablir d'urgence une présence pour l'action humanitaire et le développement en République fédérale de Yougoslavie, notamment à Belgrade, Pristina et Podgorica, afin de mettre sur pied une opération massive de secours et de réaliser des évaluations sectorielles plus détaillées dans la République, surtout au Kosovo. Pour des raisons de sécurité, il faudrait installer toutes les organisations des Nations Unies dans des locaux communs dans ces trois villes, mais surtout à Pristina, ouvrant des bureaux auxiliaires à mesure que la situation le permettra. Au Kosovo, il conviendra d'établir une distinction claire entre le déroulement des opérations avant et après la paix :
- A. Avant un règlement de paix, le bureau des Nations Unies au Kosovo serait chargé de porter des secours dans toutes les zones de la province qui sont accessibles et de faire en sorte qu'elles aillent en s'élargissant, de prévoir des plans d'urgence et de réaliser par la suite les opérations nécessaires afin de soutenir le retour et la réintégration des réfugiés et des déplacés, ainsi que les préparatifs pour l'hiver prochain et les interventions répondant à d'autres besoins d'urgence et aux nécessités du relèvement.
- B. Dans le cadre du règlement de paix, il faudra donner la plus haute priorité aux activités humanitaires et à la réintégration à court et à moyen terme des réfugiés et des déplacés, et placer ces activités sous la direction d'une entité unique, partie intégrante d'un mécanisme civil d'application à venir, que l'on peut espérer unitaire (comme au Cambodge par exemple). Cette entité aurait sans ambiguïté possible la responsabilité de la coordination humanitaire, de la liaison et de la complémentarité d'ensemble avec la force militaire de maintien de la paix qui serait probablement créée, ainsi qu'avec les composantes et les organismes s'occupant de relèvement, de reconstruction et de développement. Il faudrait créer, avant même le déploiement effectif, une petite cellule opérationnelle interinstitutions de planification et de coordination, où seraient détachés des collaborateurs des principaux organismes opérationnels, et qui fonctionnerait sous la direction de l'organisme humanitaire responsable et avec un appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Elle serait chargée de la planification conjointe, de la coordination, et de la répartition des tâches entre toutes les institutions humanitaires, ainsi que de la coordination avec les autres composantes civiles et les contingents militaires.
- Dans les deux scénarios A et B, il faudra établir les procédures juridiques et administratives voulues pour faciliter le travail des organisations non gouvernementales en République fédérale de Yougoslavie. Les questions

prioritaires seront notamment, à cet égard, les possibilités d'accès à toutes les zones de la République, les autorisations d'entrée des marchandises, les mécanismes de distribution et de contrôle, et la sécurité des fonctionnaires des organismes, y compris par la biais des communications radio. Il est indispensable qu'une solution satisfaisante intervienne d'urgence pour les trois agents de Co-operative for American Relief Everywhere, Inc. (CARE) Australie détenus par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, et que l'ONU continue à travailler en vue d'en obtenir la libération.

- **Justice.** Le sentiment individuel et collectif qu'il existe une justice dans le pays est l'un des éléments clefs pour la réconciliation et donc pour la tolérance et la paix. Il faut immédiatement donner au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie les moyens de s'acquitter de son mandat en République fédérale et en faire notamment une partie de toute présence internationale au Kosovo, et ce dès le tout début.
- **Droits de l'homme.** Un accord réglant la crise du Kosovo, quel qu'il soit, doit jeter les fondements voulus pour que les droits de l'homme soient respectés à l'avenir et qu'il se crée dans la province et dans l'ensemble de la République des institutions efficaces de défense des droits de l'homme. Il faudra qu'il existe une capacité substantielle de programmation dans ce domaine, indispensable aussi bien pour pouvoir à plus long terme travailler avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à améliorer les moyens nationaux de défense des droits de l'homme que pour répondre aux nécessités immédiates – protection, contrôle et recherche des personnes disparues. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie devrait être intégré dès le début à toute mission de maintien de la paix en Yougoslavie.
- **Aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.** Dans le cadre d'un accord de paix, il faut s'occuper des besoins de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées, y compris ceux de Bosnie-Herzégovine et de Croatie. Le conflit au Kosovo entraîne un nouveau déplacement de civils serbes. L'ONU devrait envisager de mettre en oeuvre un programme systématique d'aide à tous les réfugiés et personnes déplacées en République fédérale de Yougoslavie ainsi qu'à l'intention de tous les autres membres vulnérables de la population locale. Les autorités yougoslaves ont accepté la proposition, avancée par la Mission, de dépêcher une mission interinstitutions d'urgence, incluant des représentants de la FAO, du BIT, de l'OIM, du HCR, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé pour réaliser une évaluation des catégories et des effectifs de personnes concernées, de leurs besoins et de divers autres critères d'assistance. Dans le cas du Kosovo, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés conduirait cette mission dont les modalités dépendraient évidemment beaucoup de la question de savoir si un règlement politique aura été atteint.
- **Aide d'urgence aux civils dans toute la République fédérale de Yougoslavie.** Parmi les groupes les plus vulnérables qui ont besoin dans l'immédiat d'une aide figurent les réfugiés et les personnes déplacées, les enfants, les personnes âgées, les femmes, les personnes placées en institution et les

chômeurs. Les modalités de l'envoi régulier de convois humanitaires qui aideraient ces groupes vulnérables, au Kosovo et dans d'autres parties de la République fédérale de Yougoslavie, comme il a été discuté avec les autorités fédérales, devraient être définies. Faute d'un accès à toutes les régions et à toutes les populations vulnérables, d'autres stratégies, par exemple des largages aériens de secours humanitaires pourraient être nécessaires.

- **Les femmes et les enfants.** L'impact du conflit sur les enfants dans tout le territoire de la République fédérale de Yougoslavie, en particulier au Kosovo, est impossible à mesurer et il faut s'occuper d'urgence des besoins de ces enfants, pour qu'ils retrouvent un état normal et s'épanouissent. La souffrance des enfants touchés par la crise est spécifique, notamment en raison de traumatismes physiques et psychologiques, mais aussi parce qu'ils n'auront pas été à l'école et sont parfois séparés de leur famille. Il existe des indices toujours plus nombreux de l'existence d'actes de violence sexuelle commis contre des femmes et des jeunes filles². L'UNICEF doit prendre la tête d'un effort pour s'assurer que des stratégies adéquates figurent bien, sur cette question, dans les programmes d'assistance humanitaire.
- **Préparation pour l'hiver.** Si les réfugiés et les personnes déplacées rentrent dans les semaines qui viennent, il est évident qu'il faudra penser en priorité à une préparation pour l'hiver, à leur intention et à celle des populations qui sont restées au Kosovo. Il faut également s'occuper, avant l'arrivée de l'hiver, dans tout le territoire de la République fédérale de Yougoslavie, des réparations d'urgence, notamment des canalisations d'eau, des appareils de chauffage et des centrales électriques, en particulier là où la survie même des gens est menacée, par exemple dans les hôpitaux et autres établissements sociaux. Il faut également fournir des intrants agricoles, y compris des semences, pour ceux qui sont en mesure de semer des céréales d'hiver.
- **Aide au Monténégro.** Avant que la situation au Monténégro ne se détériore encore, il est impératif de lui fournir un appui budgétaire immédiat et direct. Une assistance humanitaire accrue aux réfugiés et aux personnes déplacées est également nécessaire, à la condition que les autorités fédérales acceptent – comme la Mission l'a demandé – d'autoriser la réouverture d'itinéraires directs pour l'acheminement de cette assistance.
- **La transition de l'aide à court terme à une reconstruction et une remise en état à plus long terme.** Il faut adopter d'emblée une conception cohérente de l'appui que l'on apportera à la réinsertion des populations locales touchées et des populations qui rentrent, ainsi qu'à la transition des secours au développement. Cela devrait être facilité, dans un scénario de paix au Kosovo, par le mécanisme évoqué plus haut. Dans d'autres régions de la République fédérale de Yougoslavie, le Coordonnateur régional, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission

² Voir "Rapport d'évaluation sur la violence sexuelle au Kosovo", FNUAP, avril-mai 1999.

économique pour l'Europe devraient se charger de coordonner la participation, introduite graduellement, des organismes internationaux et des agences locales, ainsi que des représentants des associations locales et de la société civile. Au Kosovo, la FAO, l'OIT, l'OIM, le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OMS devraient commencer à appliquer une conception d'un développement local intégré au retour et à la réinsertion. Les principaux efforts à entreprendre concernent le secteur agricole ainsi que la création de revenus, l'emploi et la remise en état des équipements.

- **Reconstruction et développement.** L'ONU et ses institutions spécialisées devront chercher à coopérer durablement avec l'Union européenne, les institutions de Bretton Woods et les autres acteurs majeurs que sont les ONG et les donateurs bilatéraux afin d'élaborer dès que possible des plans de reconstruction du Kosovo. Cette reconstruction devrait ultérieurement s'étendre à toute la République fédérale de Yougoslavie : des programmes économiques, sociaux et environnementaux devront être exécutés afin de réparer les dommages causés par le conflit. Il faut également chercher à encourager et à soutenir le développement de relations avec la société civile et avec les associations.
- **Emploi.** Le conflit et la destruction de l'infrastructure industrielle par les frappes aériennes ont créé un problème colossal de chômage, qui accroît considérablement le nombre de civils vivant dans la pauvreté dans toute la République fédérale de Yougoslavie, en particulier en Serbie. L'ONU, ainsi que la FAO et le Bureau international du Travail et d'autres institutions intergouvernementales et non gouvernementales devraient rapidement organiser, avec les collectivités locales compétentes, un programme ambitieux de création d'emplois d'urgence afin d'absorber ces groupes vulnérables dès que possible. De tels projets devraient également réduire le risque de voir se former de vastes mouvements migratoires désordonnés, quittant la République fédérale de Yougoslavie, dans les mois qui viennent.
- **Environnement.** Étant donné la gravité des conséquences environnementales potentielles du conflit et des bombardements de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie et leurs conséquences régionales, une évaluation plus détaillée de l'ampleur exacte de l'impact environnemental est urgente. Une mission d'enquête devrait être dépêchée avec le concours du PNUD, de la Commission économique pour l'Europe, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'Habitat.
- **Agriculture.** La FAO devrait se charger de réaliser un bilan de l'état du secteur agricole, en particulier au Kosovo, et d'aider à mettre en place un système de coordination et de sécurité alimentaire viable.
- **Santé.** Les soins de santé ont été gravement perturbés après des années de sanctions mais aussi en raison des dommages causés aux hôpitaux et aux centres de soins primaires dans l'ensemble de la République fédérale de Yougoslavie et en particulier au Kosovo. En outre, l'accès de la population civile aux soins a été compromis par les dommages infligés aux moyens de transport et par le manque d'électricité. La remise en état des hôpitaux et des centres de soins de santé primaires (en particulier le réseau de centres de médecine scolaire) et l'acheminement de fournitures

médicales nécessaires d'urgence sont également hautement prioritaires. Il faut prêter attention aussi au réemploi et à la formation du personnel médical.

- **Fonctionnement des pouvoirs publics.** La mise en oeuvre de programme de "gouvernance" en République fédérale de Yougoslavie et en particulier au Kosovo, dans le cadre d'une éventuelle administration transitoire, devrait être un domaine prioritaire pour l'action de l'ONU. Les projets tendant à renforcer la capacité de gestion économique, les systèmes législatifs, la légalité, le pouvoir judiciaire, la police civile et la capacité d'organiser des élections, ainsi que les mécanismes de réconciliation politique, de bonne administration publique et de réforme de la fonction publique, notamment, doivent être envisagés, en particulier au Kosovo, en tirant parti des ressources humaines du pays, de leur expérience et de leur compétence. Les progrès doivent venir des profondeurs du pays lui-même.
- **Protection contre les mines.** La présence d'un grand nombre de mines fait gravement obstacle au retour en toute sécurité dans leurs foyers des réfugiés et des personnes déplacées. L'ONU devrait envisager d'établir un mécanisme coordonné pour une action intégrée de protection contre les mines, dès que possible. Les mines terrestres et les munitions non explosées seront un obstacle très important au retour des réfugiés et des personnes déplacées au Kosovo et feront obstacle à la normalisation. Les munitions non explosées, résultat de la campagne aérienne de l'OTAN mais aussi pièges explosifs éventuellement laissés par les forces yougoslaves effectuant leur retraite, risquent également d'obliger à en faire rapidement la recherche systématique et spécialisée, avant leur neutralisation ou leur destruction.
- **Armes de petit calibre.** La question complexe des armes de petit calibre et armes légères – y compris le désarmement, la collecte des armes et leur destruction, leur enregistrement ou leur transfert – doit être examinée de façon coordonnée compte tenu de la dimension régionale du problème et dans la perspective de l'installation d'une paix durable, l'accent étant mis sur la campagne de désarmement au Kosovo.

IV. VUE D'ENSEMBLE DE LA CRISE

12. Origines. La crise actuelle au Kosovo a des racines complexes sur les plans historique, politique et socioéconomique. Des violations systématiques et de longue date des droits civils et politiques et des droits de l'homme ont déclenché l'escalade de la violence et des représailles. En particulier, des violations systématiques et graves des droits de l'homme des Albanais du Kosovo sont établies par les rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres observateurs indépendants depuis 1993.

13. En mars 1998, à la suite d'une recrudescence des hostilités entre la police spéciale serbe et l'Armée de libération du Kosovo (ALK), l'ONU estimait à 20 000 le nombre de personnes qui avaient été déplacées dans leur propre pays, essentiellement des Albanais du Kosovo, mais aussi des Serbes et d'autres encore. La période allant d'avril à juin 1998 a été marquée par une

multiplication des incidents armés, qui a entraîné une augmentation du nombre des déplacés et déclenché des départs pour l'Albanie. Les attaques contre des sympathisants des autorités serbes ou des instances associées avec elles, notamment la police, se sont également multipliées, de même que, selon les allégations, les enlèvements, les prises d'otages et les exécutions sommaires. Au 30 juin 1998, le HCR estimait que 76 300 personnes avaient été déplacées, dont 52 900 à l'intérieur du Kosovo et 13 400 au Monténégro, et que 10 000 autres s'étaient réfugiées en Albanie. Au Kosovo même, la fourniture d'une assistance humanitaire aux personnes déplacées devenait de plus en plus difficile en raison de la violence et du danger qu'il y avait à se déplacer.

14. La fin du mois de juin et les mois de juillet et août 1998 ont été caractérisés par d'importants changements sur le terrain et de graves affrontements entre l'ALK et les forces serbes. Face aux avancées du Gouvernement serbe, l'ALK est revenue à une tactique de frappes isolées contre la police, qui a entraîné des représailles des forces de sécurité contre la population de souche albanaise. Il a été rapporté qu'à la fin août, la lutte ouverte menée par l'ALK et les représailles des forces de sécurité du Gouvernement avaient entraîné la mort de 700 civils, la destruction de villages entiers et, selon le HCR, le déplacement de plus de 240 000 personnes, dont la vaste majorité – 170 000 – étaient déplacées à l'intérieur du Kosovo. Il y avait en outre 20 000 déplacés dans d'autres régions de la Serbie et 34 000 au Monténégro, 14 000 réfugiés en Albanie, environ un millier d'autres dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et un nombre croissant de demandeurs d'asile dans les pays d'Europe occidentale. Les mois d'août et de septembre 1998 ont été marqués par la découverte de meurtres, y compris de massacres de civils.

15. L'accord Holbrooke-Milosevic du 13 octobre 1998, suivi par les accords conclus entre le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), d'une part, et l'OTAN, d'autre part, a entraîné une accalmie temporaire dans les combats. Le déploiement de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo et le retrait des forces serbes/yougoslaves ont dans une certaine mesure laissé espérer que le cessez-le-feu tiendrait et que des négociations politiques pourraient aboutir. Cela a permis le retour progressif de certains déplacés et la mise en oeuvre d'une grande opération de protection et d'assistance humanitaire. Dans le même temps, sur la scène politique, le Groupe de contact et d'autres États faisaient des efforts intensifs, qui ont abouti aux négociations de Rambouillet, pour arriver à une solution politique. Ces efforts n'ont malheureusement pas permis de parvenir au règlement politique espéré.

16. En décembre 1998, les combats ont repris au Kosovo et se sont intensifiés. Les déplacements ont recommencé et les déplacements pour la seconde fois se sont accélérés. L'incendie de maisons et la destruction de villages par les forces serbes ont repris pour la première fois depuis septembre 1998, et les actions de l'ALK – meurtres et disparitions et attaques contre la police et autres forces de sécurité – se sont intensifiées. De janvier à mars, la violence a augmenté et gagné les villes de la région. Les violations du cessez-le-feu d'octobre se sont poursuivies, caractérisées par des assassinats ciblés quasi quotidiens et ponctuées par des épisodes de violence massive commise par des groupes paramilitaires d'Albanais du Kosovo et la police et les forces de sécurité

serbes ou l'armée yougoslave. L'une de ces éruptions de violence, à Racak, a fait 45 morts les 15 et 16 janvier 1999. Pristina vivait au rythme des attentats à la grenade dans les cafés et l'on trouvait chaque jour semblait-il au moins un mort le long d'une route au Kosovo. Le 24 mars 1999, le HCR estimait à quelque 260 000 le nombre des personnes déplacées (anciennes et nouvelles) au Kosovo.

17. Le 24 mars 1999, la crise au Kosovo est entrée dans une nouvelle phase avec le début des attaques aériennes de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie. Les huit premiers jours, le HCR a signalé que quelque 220 000 personnes qui vivaient au Kosovo avaient été expulsées par la force vers l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro. Le nombre des personnes qui se sont réfugiées en Serbie ou qui y sont déplacées n'est pas connu, mais on sait que des déplacements ont eu lieu, d'où de nouveaux besoins humanitaires. Aujourd'hui, le HCR estime que plus de 850 000 personnes ont fui le Kosovo pour se réfugier dans des pays voisins, et que plusieurs dizaines de milliers ont parcouru de plus grandes distances et sont arrivées, entre autres, dans des pays d'Europe occidentale.

18. Kosovo. Les besoins humanitaires des personnes déplacées au Kosovo et des autres civils qui y sont restés sont à la fois pressants et considérables, notamment en ce qui concerne les vivres et les soins de santé primaires. Les déclarations des personnes déplacées au Kosovo corroborent les témoignages des personnes qui se sont réfugiées dans les pays voisins et ceux des civils déplacés au Monténégro : ils ont tous indiqué qu'ils avaient été chassés de chez eux sous diverses pressions, allant de l'éviction par des groupes masqués armés, ou par des soldats et des policiers yougoslaves, au bombardement et à la destruction par le feu de leurs villages par des soldats yougoslaves. La Mission a vu des maisons incendiées et rencontré des files de personnes déplacées qui quittaient leur village ou y retournaient sur des tracteurs ou à pied, apparemment dans le cadre de déplacements forcés organisés par les autorités. Les dégâts causés aux villes et villages étaient très inquiétants, les maisons, appartements et magasins appartenant aux Albanais du Kosovo ayant été systématiquement incendiés ou pillés. Les membres de la Mission qui se trouvaient au Kosovo au début de 1999 étaient d'avis que les biens albanais avaient, depuis lors, été détruits à grande échelle. La reconstruction et le relèvement de la région constitueront un obstacle majeur au retour des réfugiés et des personnes déplacées, au même titre que le rétablissement de la sécurité. Les dégâts observés, ajoutés aux témoignages des personnes déplacées et des réfugiés, ont fait apparaître à la Mission qu'une force injustifiable et délibérée, sans commune mesure avec des mesures anti-insurrectionnelles légitimes, avait été utilisée par les forces de sécurité yougoslaves, qui continuaient d'y recourir contre la population civile albanaise au Kosovo.

19. Situation générale en République fédérale de Yougoslavie. Le conflit au Kosovo et la campagne aérienne de l'OTAN ont considérablement ébranlé la situation socioéconomique précaire en République fédérale de Yougoslavie, déjà fragilisée par l'effondrement de l'ex-Yougoslavie, de précédents conflits et les sanctions. Outre le coût humain du conflit, qu'atteste notamment le grand nombre de victimes civiles, la destruction d'importantes industries dans le cadre des campagnes de bombardement aérien, les dégâts causés à l'infrastructure et à des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau et en

électricité, les services de santé, l'éducation, les communications et le chauffage, les dégâts causés aux voies de transport terrestre et fluvial et les pertes commerciales ont posé d'énormes difficultés économiques et sociales aux populations civiles. Nombre de personnes, notamment dans les centres très peuplés de Voïvodine et du sud de la Serbie où les attaques aériennes ont été particulièrement intenses, auraient cherché refuge dans des lieux "sûrs" hors des villes. Cela est particulièrement le cas des enfants, qui sont séparés de leurs parents et qui ne sont pas retournés à l'école depuis le début de la campagne de l'OTAN. Les sévères restrictions auxquelles sont soumis les carburants ont paralysé la population civile de Serbie, dont de nombreuses parties sont souvent privées d'eau et d'électricité. La production agricole, tributaire de facteurs de production tels que les engrais, qui ne sont plus disponibles en raison de la destruction d'usines d'engrais parmi les plus importantes, ne manquera pas de baisser à moyen terme. Les dégâts causés à l'environnement par les attaques aériennes lancées contre un certain nombre de raffineries et d'usines chimiques, et leurs incidences éventuelles à l'échelle régionale, appellent une évaluation et des mesures pressantes et ciblées. À l'heure actuelle, la République fédérale de Yougoslavie connaît un taux de chômage qui est à la hauteur de la crise. C'est pourquoi il sera probablement nécessaire d'apporter une plus grande aide humanitaire à de larges groupes de civils vulnérables n'ayant ni une source de revenu ni une protection sociale appropriée.

20. République du Monténégro. Comme le reste de la République fédérale de Yougoslavie, le Monténégro souffre de problèmes socioéconomiques par suite des fermetures de frontière et des sanctions décidées récemment. Le Monténégro a jusqu'ici échappé aux attaques aériennes d'envergure lancées par l'OTAN, qui ont causé d'importants dégâts à l'industrie, l'infrastructure et l'emploi. La situation au Monténégro a été aggravée par les restrictions fédérales auxquelles est soumise l'entrée des marchandises, y compris l'aide humanitaire, à partir du port de Bar ou de la Croatie. Ces conditions compliquent davantage la situation, déjà difficile, des personnes déplacées venant du Kosovo, qui, ajoutées aux réfugiés des précédents conflits, représentent 15 % de la population totale. Les principales sources de recettes du Monténégro sont taries et son secteur industriel et agro-industriel, qui est relativement petit, est également en proie à des difficultés. En conséquence, le Gouvernement, qui est presque ruiné, a besoin de sources de financement d'urgence.

21. Réfugiés. La République fédérale de Yougoslavie continue d'abriter la deuxième plus grande population de réfugiés en Europe. Elle compte plus de 500 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles dues à la situation économique générale et à l'insuffisance de l'attention et de l'aide internationales. Pour éviter toute disparité dans les normes humanitaires appliquées dans la région, il sera nécessaire d'apporter une aide supplémentaire à ce groupe de réfugiés serbes et de réaffirmer leur droit fondamental, comme celui des réfugiés du Kosovo, de bénéficier de solutions permanentes, au premier rang desquelles figure le rapatriement. L'éventuel règlement rapide du problème des personnes déplacées et des réfugiés albanais du Kosovo offrirait une occasion unique de trouver des solutions durables et équitables à d'autres problèmes humanitaires qui perdurent dans la région.

22. Considérations économiques générales. L'éclatement du conflit en Yougoslavie a ajouté une nouvelle dimension à la conjoncture extérieure, déjà peu favorable, de nombreux pays en transition, assombrissant davantage leurs perspectives économiques à court terme. Le préjudice économique provoqué par le conflit est considérable. Les pays voisins (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Roumanie et ex-République yougoslave de Macédoine) ont perdu d'importants marchés et d'habituelles sources de fournitures en Yougoslavie. Les voies de transport vers le sud-est de l'Europe et en provenance de cette région ont gravement pâti du conflit : la navigation sur le Danube est paralysée en raison de la destruction des ponts et tout le trafic transitant par la Yougoslavie (par voie terrestre, ferroviaire ou aérienne) est arrêté. Les effets défavorables concernent particulièrement le commerce international entre l'Europe occidentale, principal partenaire commercial, et les pays sans littoral de la région des Balkans (notamment la Bulgarie, la Roumanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine) : les voies de remplacement offrant une capacité limitée, le conflit a provoqué l'interruption d'importants flux commerciaux. En outre, la perte du Danube comme voie navigable aura des conséquences préjudiciables à l'échelle européenne à cause de l'arrêt, coûteux, de transports intéressant les différents pays riverains. Le tourisme, source importante d'emplois et de recettes dans la région, sera à nouveau touché cet été.

23. Le conflit a incontestablement renforcé le sentiment de risque qu'éprouvent les investisseurs à l'égard de toute la région qui entoure la zone du conflit, ce qui limitera l'accès aux marchés financiers internationaux et augmentera le coût des emprunts pour les pays touchés, lesquels ont grand besoin de nouvelles sources de financement. L'influx d'investissements étrangers directs vers la région, élément important de la restructuration économique et du rééquilibrage de la balance des paiements, ne manquera pas non plus de se ralentir. Le fait est que le conflit aura de très graves incidences économiques sur tous les pays de l'Europe du Sud-Est, qui, pour la plupart, sont déjà dans une situation précaire.

24. Les considérations ci-dessus révèlent une situation humanitaire d'urgence entièrement nouvelle et complexe qui apparaît dans une région relativement développée, ainsi que des causes, des acteurs, des facteurs et des zones géographiques touchées que l'expérience, les connaissances et les capacités des seules institutions humanitaires ne permettent pas de cerner. Il sera donc nécessaire, avant mais surtout après le règlement du conflit, que l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales procèdent à une analyse et à un traitement globaux sans précédent pour étudier équitablement et rapidement tous les aspects du conflit. L'Europe du Sud-Est aura alors une chance d'inverser les tendances destructives du passé et de se tourner vers l'avenir pacifique et prospère que méritent les pays et les peuples de la région.

25. Ayant à l'esprit cet objectif, l'ONU devra étendre et renforcer sa présence en République fédérale de Yougoslavie dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement. Il est essentiel que l'Organisation crée des mécanismes qui mettent à profit toutes ses compétences en matière de secours d'urgence, de relèvement et de reconstruction. Les besoins étant considérables, les

ressources que l'Organisation peut mobiliser, coordonner et exploiter s'appuieront sur le type de démarche pluridisciplinaire dont dépend le succès d'un processus de paix. L'ONU devrait créer des partenariats stratégiques avec l'Union européenne, les institutions issues des Accords de Bretton Woods et d'autres organismes importants, notamment les ONG. Toutes les compétences de l'Organisation doivent être mobilisées pour élaborer et coordonner un plan régional de reconstruction et de développement. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a exprimé l'espoir que l'ONU se remobiliserait pleinement et sans délai.

26. À la fin de la Mission, les observations ci-dessus ont fait l'objet d'un débat ouvert avec la participation des ministres fédéraux.

V. PRINCIPALES CONSTATATIONS DE LA MISSION

PROVINCE DU KOSOVO

Situation générale

27. Si l'on excepte le centre de certaines villes, où il y a très peu de gens et pratiquement aucun véhicule dans les rues, le Kosovo offre un spectacle de désolation : maisons incendiées, fermes abandonnées, bétail errant, villages désertés et magasins pillés. Outre des agents du Gouvernement, la Mission s'est entretenue avec des personnes déplacées, des représentants de nombreux groupes ethniques, des membres de différents partis politiques et des résidents qui ne sont pas partis. Leurs témoignages concordent : durant la période allant du 24 mars au 10 avril, les régions du Kosovo où la Mission s'est rendue ont été le théâtre d'un déchaînement de meurtres, d'incendies volontaires, de pillages, d'expulsions forcées et d'actes de violence, de vengeance et de terreur. Dix à 15 jours après que les frappes de l'OTAN ont commencé, le rythme et l'intensité des événements ont varié selon les villages. Des résidents du Kosovo rapportent toutefois avoir assisté à des expulsions, à des incendies de maisons et de magasins, à des pillages, des disparitions forcées et des exécutions sommaires. À Pristina, les autorités ont agi pour contenir les violences après les 10 à 15 premiers jours. Les autorités ont avoué à la Mission que les crimes passibles de la peine capitale n'avaient pas pris fin à Pristina, mais qu'ils sont jusqu'ici attribués à des "auteurs inconnus".

28. Dans les zones du Kosovo dans lesquelles elle s'est rendue, la Mission a vu un très grand nombre de maisons, boutiques et commerces albanais qui avaient été systématiquement endommagés. Dans certaines régions, environ 80 % des maisons avaient été brûlées. Deux incidents distincts auxquels la Mission a assisté dans des régions où il n'y avait pas de combats et lors desquels des maisons ont été incendiées contredisent les explications officielles selon lesquelles les destructions sont la conséquence des combats entre les forces serbes et l'ALK. Dans une ville où la Mission s'est rendue, Kosovska Mitrovica, où de nombreux quartiers avaient été brûlés et pillés, le chef de l'administration régionale a admis que la police avait chassé de nombreux Albanais de souche hors de la ville pour empêcher l'ALK d'utiliser leurs maisons et leurs commerces. Cette explication confirme ce que disent les réfugiés. Parmi les villes et les villages visités par la Mission, à l'exception des villages à majorité serbe, les municipalités de Pristina et de Prizren sont les seules où les biens et les

/...

moyens de subsistance des Albanais du Kosovo n'ont pas été systématiquement détruits. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie doit rapidement mener une enquête approfondie.

29. Dans tout le Kosovo, des milliers de familles albanaises de souche ont abandonné des foyers confortables, des commerces ou des exploitations agricoles. Les personnes déplacées que la Mission a rencontrées vivaient dans des conditions de misère effroyable, souvent près de leurs maisons. Celles qu'elle a interrogées ont répondu à la Mission que les forces serbes ne leur permettaient pas de rentrer chez elles. D'autres ont affirmé qu'il leur arriverait malheur si elles rentraient. Dans toutes les zones où des Albanais ont été évacués, des slogans anti-Albanais et pro-Serbes étaient en évidence sur les bâtiments. À quelques exceptions près, les mosquées n'ont généralement pas été endommagées, même dans les régions où les destructions ont été massives. Des soldats ont été vus occupant des maisons et des écoles abandonnées et, dans un cas, une position défensive autour d'une mosquée.

Réfugiés et personnes déplacées

30. **Urosevac.** Le 21 mai 1999, la Mission a rencontré et interrogé des membres d'un groupe d'environ 200 Albanais à Urosevac, qui faisait partie d'un groupe plus important d'environ 1 500 personnes que les autorités locales avait empêché de partir pour l'ex-République yougoslave de Macédoine par la station de chemin de fer. Ils ont déclaré vouloir quitter le Kosovo parce qu'ils craignaient la police serbe présente dans leur village et en raison du climat général d'insécurité. Interrogées sur le point de savoir pourquoi on avait empêché ce groupe de partir, les autorités ont répondu aux membres de la Mission que les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine avaient fermé la frontière et n'autorisaient pas l'entrée de réfugiés. En outre, le groupe en question n'avait aucune raison de partir car son village, Talinovac, était sûr. En dépit de ces assurances, les autorités ont ultérieurement refusé de laisser la Mission se rendre dans le village en invoquant des motifs de sécurité.

31. **Djeneral Jankovic.** La Mission s'est aussi rendue à Djeneral Jankovic, sur la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le 21 mai. Le HCR a indiqué que 1 260 réfugiés étaient passés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine le 21 mai, mais lors de la visite de la Mission, la frontière était déserte. La Mission a vu environ 200 tracteurs et camions garés en contrebas devant une fabrique de ciment, à quelques mètres de la frontière. Ces véhicules de réfugiés caractéristiques étaient remplis d'effets personnels et les réfugiés semblaient les avoir abandonnés avant de passer la frontière. Comme la Mission leur demandait pourquoi les réfugiés n'avaient pu partir avec ces véhicules, les autorités serbes ont déclaré que la frontière de l'ex-République yougoslave de Macédoine avait été fermée et que, lorsqu'elle a été de nouveau réouverte, les réfugiés l'ont passée à pied. En outre, certains des tracteurs ne pouvaient passer la frontière parce qu'ils n'étaient pas légalement immatriculés (la Mission a toutefois observé qu'un certain nombre des véhicules portaient des plaques d'immatriculation).

32. **Kacanik.** Alors qu'auparavant les Albanais constituaient 70 % de la population de Kacanik, lorsque la Mission s'y est rendue, le 21 mai, tous les Albanais étaient partis, excepté quatre hommes malades et âgés qu'on n'avait pu

emmener et qui vivaient dans la mosquée. La Mission a eu l'impression que les Albanais avaient été évacués à la hâte. Le bétail, les animaux de compagnie, les biens d'équipement ménager de prix, les objets ayant une valeur personnelle comme les albums de photographies et les documents personnels, tout avait été laissé. Dans un appartement, une théière pleine de thé avait été laissée sur la table, et du linge récemment lavé pendait encore à une corde tendue sur le balcon. Plusieurs jeunes tziganes ont déclaré à la Mission que la population albanaise avait été expulsée de force par les militaires et qu'il lui adviendrait malheur si elle revenait dans le village.

33. **Région de Podujevo.** Le 22 mai 1999, la Mission s'est rendue dans deux villages près de Podujevo, à quelque 25 kilomètres au nord de Pristina, où on lui avait signalé des personnes déplacées. En janvier-février 1999, il y a eu de nombreux accrochages entre l'ALK et les militaires dans ce secteur. Au village de Svetlje, la Mission a trouvé un groupe important de personnes déplacées, avec lesquelles elle a pu s'entretenir en l'absence d'agents du Gouvernement. Leurs déclarations ont été corroborées par celles des personnes déplacées se trouvant à Sajkovac, l'autre village dans lequel la Mission s'est rendue, et sont résumées ci-après :

a) Les personnes déplacées estimaient que sur une population d'environ 120 000 habitants qui se trouvaient dans le secteur de Podujevo, 70 000 étaient partis et que jusqu'à 20 000 personnes déplacées vivaient toujours dans la région de Sajkovac, de nombreuses autres se cachant dans les montagnes et les collines entourant Podujevo;

b) Les personnes déplacées venaient de la ville de Podujevo et de plus de 40 villages de la région. La majorité de ceux qui étaient partis avaient été contraints par les militaires ou la police à quitter leurs foyers. Beaucoup ont été chassés sous la menace des armes par des hommes masqués en uniforme militaire. Des exécutions sommaires auraient aussi eu lieu. Nombre des intéressés ont été contraints de partir quelques jours après le commencement des bombardements de l'OTAN. D'autres étaient partis parce que leur village avait été la cible de tirs d'artillerie ou d'armes légères;

c) Certains avaient voulu se rendre en ex-République yougoslave de Macédoine mais ils avaient été arrêtés par la police à Pristina et contraints de s'installer dans ces villages. D'autres ont dit que le Kosovo était leur patrie et qu'ils n'avaient aucune intention d'en partir. La plupart se sont initialement enfuis dans les montagnes, où ils ont passé jusqu'à un mois avant de décider d'essayer de rentrer chez eux. Lorsqu'ils l'ont fait, les autorités les ont installés dans diverses enclaves stratégiques désignées par les militaires. Svetlje et Sajkovac en faisaient partie et les militaires avaient forcé ces gens à rester dans ces villages, dans lesquels il ne semblait pas y avoir de présence importante de l'ALK. Nombre d'entre eux voulaient rentrer chez eux, mais les militaires les en empêchaient. Ils n'étaient pas libres de sortir des villages. Dans l'un comme dans l'autre, les hommes d'âges divers étaient nombreux;

d) Les personnes déplacées ont affirmé qu'au cours des cinq dernières semaines, 20 personnes étaient mortes de maladies, dont cinq enfants. Il n'y avait toutefois aucun signe de malnutrition;

/...

e) Les personnes déplacées ne pensaient pas qu'il restait des Albanais à Podujevo. Ceci a semblé évident à la Mission lorsqu'elle s'y est rendue, bien qu'elle en ait vu de nombreux se diriger à pied vers le marché, près du centre. Comme dans de nombreux villages où elle s'est rendue, les maisons et les commerces albanais avaient été pillés et détruits en grand nombre. La ville ressemblait à une ville de garnison;

f) Les personnes déplacées semblaient survivre grâce à la bonne volonté de la population locale et en achetant très cher des produits alimentaires à des soldats. Elles n'ont accès à aucuns soins médicaux et, à Sajkovac, où elles sont sept fois plus nombreuses que la population locale, il n'y a aucune installation supplémentaire, que ce soit pour la distribution d'eau, l'assainissement ou le logement. Les autorités du Kosovo affirment qu'elles ont mis en place un énorme programme d'aide humanitaire au bénéfice de ceux qui sont dans le besoin, mais elles n'ont pu fournir à la Mission aucun détail sur ce programme. Toutes les personnes déplacées ont affirmé avec force qu'elles n'avaient reçu aucune aide, quelle qu'elle soit;

g) Les personnes déplacées estimaient être de 14 à 18 000 et elles ont déclaré que chaque jour la police envoyait de plus en plus de gens dans les villages. Elles étaient logées dans des maisons incendiées, des granges, des cabanes, des écoles, des garages et des caravanes. Elles dormaient très à l'étroit sur une fine couche de paille recouverte de couvertures. Dans de nombreux cas, jusqu'à 30 personnes dormaient dans la même pièce ou la même cabane;

h) De nombreuses personnes déplacées ont indiqué qu'elles avaient vu des soldats et des policiers tuer des gens. Plusieurs d'entre elles ont, indépendamment les unes des autres, évoqué un massacre qui s'était produit dans le village de Kolic. Une autre personne a montré un bâtiment en affirmant qu'il contenait les dépouilles de trois personnes qui avaient été tuées et brûlées. La Mission n'a pu s'y rendre pour vérifier à cause des mines;

i) D'une manière générale, les personnes déplacées avaient peur et craignaient pour leur sécurité et leur bien-être. Malgré cette peur, la plupart semblaient vouloir rentrer chez elles et se sont déclarées convaincues que la majorité de celles qui se trouvaient à l'extérieur du Kosovo feraient de même si elles étaient protégées;

j) Sur la route de Pristina, la Mission s'est entretenue avec deux groupes de personnes déplacées qui se rendaient à Podujevo sur un tracteur. Elles ont indiqué qu'elles voulaient quitter le Kosovo mais que la police serbe leur avait ordonné de se rendre à Sajkovac.

34. Un petit groupe de personnes déplacées qui affirmaient avoir survécu à une attaque aérienne de l'OTAN à Korisa a aussi indiqué que la police serbe les avait empêchées de regagner leurs foyers. La Mission s'est aussi rendue à Gnjilane (Kosovo oriental), Stimjle (au sud de Pristina), Djakovica, Prizren (Kosovo occidental) et Kosovska Mitrovica (au nord du Kosovo). Ces quatre dernières villes, en particulier, étaient en grande partie désertes et la Mission n'a donc pu s'entretenir avec d'autres personnes déplacées. Des tracteurs et des caravanes abandonnés constituaient, sur la route reliant

Djakovica à Prizren, un témoignage muet de l'exode récent de réfugiés. Malgré ses demandes répétées, la Mission n'a pu se rendre dans divers villages dans lesquels, selon des informations dont elle disposait, il y avait de fortes concentrations de personnes déplacées (Sedlare, Pagarusa, Petrov et Magura, situés sur la zone en litige du Kosovo entre Pristina et Prizren/Djakovica, ainsi que dans des secteurs situés au nord-ouest de Podujevo et à l'est de Pec); la Mission n'a pas eu l'autorisation de se rendre dans ces régions. Dans le cas de Sedlare, tant l'ALK que le Gouvernement ont dissuadé la Mission de tenter de s'y rendre.

35. **Les réfugiés au Kosovo** : La Croix-Rouge yougoslave a informé la Mission que la plupart des réfugiés se trouvant au Kosovo (97 % venant de Croatie) avaient de nouveau pris la fuite après que les bombardements de l'OTAN ont commencé (le HCR a confirmé que les réfugiés qui se trouvaient au Kosovo avaient déjà commencé à quitter la région avant le 24 mars en raison de l'incertitude politique qui y régnait). Le 23 mai 1999, la Mission s'est rendue dans un centre collectif de réfugiés détruit à Djakovica, qui apparemment avait été la cible d'une attaque aérienne de l'OTAN. Un énorme cratère était visible près du centre collectif, et le bâtiment lui-même était pratiquement détruit. Quatre réfugiés auraient été tués lors de l'attaque. Le retour éventuel des réfugiés albanais du Kosovo et des personnes déplacées à l'intérieur de la province risque d'entraîner le déplacement vers la Serbie proprement dite d'un nombre imprévisible de Serbes qui résident actuellement au Kosovo.

Situation sanitaire

36. L'impact du conflit a sérieusement aggravé la situation sanitaire déjà médiocre qui prévalait au Kosovo. Plusieurs facteurs, notamment la réduction des effectifs du personnel de santé (environ 50 %), la pénurie de fournitures et de matériel médicaux, l'interruption des activités d'immunisation et les difficultés d'accès aux services médicaux ont entravé la fourniture par les services publics de soins de santé primaires. La désintégration du réseau local albanais de l'Association Mère Theresa en raison de la destruction de ses centres de soins et du déplacement forcé de ses bénévoles a entraîné une réduction drastique des soins médicaux de base fournis à la communauté albanaise. D'une manière générale, les hôpitaux du Kosovo fonctionnent et le taux général d'occupation des lits a diminué parce que la population est moins nombreuse, mais la priorité est donnée au traitement des traumatismes et des blessures liés à la guerre. Les personnes souffrant d'une incapacité quelconque et résidant dans les institutions sont celles qui sont le plus en danger. Ainsi, les patients de l'hôpital psychiatrique de Stimjle vivent dans des conditions effroyables et sans traitement approprié. Tous les instituts de santé publique continuent à fonctionner mais avec des effectifs réduits et manquent des ressources nécessaires pour exercer une surveillance épidémiologique soutenue. Aucune épidémie n'a été signalée jusqu'ici (même si c'est peut-être parce que l'information circule mal en raison de la situation sur le terrain). L'organe de coordination qui existait auparavant, auquel participaient tous les partenaires actifs dans le domaine de la santé (les organisations non gouvernementales locales et internationales) et qui était coprésidé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Institut de santé publique de Pristina a cessé de fonctionner et la coordination est actuellement centralisée au niveau ministériel et ne reconnaît que la Croix-Rouge yougoslave

pour l'assistance et les secours humanitaires. Médecins sans frontières Grèce est la seule organisation non gouvernementale internationale qui travaille au Kosovo et elle est obligée de travailler par l'intermédiaire de cette structure.

37. Des besoins urgents et pressants doivent être satisfaits dans le domaine de la santé, tant pour répondre à la demande actuelle que pour prévenir les conséquences à plus long terme de la diminution des ressources et des insuffisances de l'accès aux soins de santé. Sont notamment nécessaires d'urgence la création d'une structure de coordination intégrée, la remise en état immédiate des dispensaires et des hôpitaux, la fourniture de médicaments et autres articles essentiels, la formation de personnel et la fourniture d'un appui aux agents sanitaires ainsi que des efforts visant à améliorer l'accès aux services de santé, en particulier dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

Alimentation et agriculture

38. Le conflit a eu des répercussions particulièrement graves au Kosovo où l'agriculture représentait plus de 40 % de l'économie avant la guerre et où plus de 60 % de la population vivaient dans les zones rurales. À la suite des déplacements et/ou départs massifs de populations, de la destruction des fermes et des machines et du matériel agricoles depuis mars 1998, il faut s'attendre à enregistrer une baisse très importante de la production agricole et de l'élevage, ce qui aggravera le déficit alimentaire dans la province. La situation est également rendue précaire par le fait que les stocks d'engrais ne cessent de s'amenuiser, le cheptel a été décimé et les réseaux d'irrigation financés par la Banque mondiale auraient été endommagés. Les personnes déplacées se trouvant toujours au Kosovo et les réfugiés et personnes déplacées rentrant chez eux devront sans doute faire face à de graves pénuries alimentaires et à des problèmes nutritionnels, auxquels il faut ajouter la désorganisation de la distribution et les difficultés d'accès aux denrées alimentaires.

39. Les besoins d'urgence et de relèvement du secteur de l'agriculture seront considérables au Kosovo. Il faudrait réaliser aussitôt que possible des enquêtes sur l'alimentation et la nutrition des ménages et il faudra remettre en état les actifs productifs de base comme la terre, l'élevage et le matériel agricole, et fournir d'urgence des intrants agricoles pour permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux.

Femmes et enfants

40. Dans toute société ravagée par les conflits, les conséquences pour les femmes et les enfants sont particulièrement douloureuses et néfastes. Au Kosovo, les enfants ont été affectés par le conflit de bien des façons : leur scolarité a été interrompue, ils ont été témoins d'assassinats ou eux-mêmes ont été victimes d'agressions. Certains enfants sont exposés à des menaces multiples; deux enfants interrogés par la Mission à Korisa avaient été chassés de leur domicile par la police, ont survécu aux frappes aériennes de l'OTAN et ne peuvent toujours pas regagner leur maison qu'ils voient depuis une colline avoisinante. Ils ne reçoivent aucune aide et étaient visiblement terrifiés lorsque les avions de l'OTAN passaient au-dessus de leur tête et qu'ils

entendaient les bombes tomber à proximité. Outre les articles de première nécessité, l'aide humanitaire immédiate doit prévoir des mesures pour aider ces enfants et leur famille et répondre aux besoins liés au développement des enfants, notamment en leur faisant retrouver une vie normale par le jeu et les loisirs, et une instruction informelle.

41. Beaucoup de femmes au Kosovo ont tout perdu et se retrouvent chefs de famille pour la première fois; elles doivent assumer la lourde responsabilité d'essayer de trouver de la nourriture, un logement et une protection pour elles-mêmes et leurs parents survivants. Les femmes de familles rurales et traditionnelles dont un grand nombre ont perdu les hommes de leur famille, auront des difficultés particulières à se réintégrer. La situation des femmes dans les villages surpeuplés où vivent des personnes déplacées près de Podujevo a été jugée particulièrement préoccupante par la Mission. Il ne lui a pas été possible de procéder à des interviews détaillées, mais une femme à qui on demandait ce qu'il en était du harcèlement ou de la violence sexuelle dans les conditions de surpeuplement qui régnaient dans son village et où un grand nombre d'hommes étaient présents a décrit la situation comme "catastrophique". Un récent rapport du FNUAP indique que les Albanaises du Kosovo ont été l'objet de violences sexuelles systématiques. C'est une question qui doit être examinée plus avant. Les programmes d'assistance devront tenir compte des besoins des femmes et des enfants sous tous leurs aspects, y compris sous la forme de projets de réadaptation post-traumatique, conformément aux politiques de l'ONU à cet égard.

Déminage

42. Un nombre important de mines antipersonnel ont été posées dans la province du Kosovo depuis le début de 1998. Il est difficile d'évaluer les conséquences que pourront avoir les mines antipersonnel et les munitions non explosées au Kosovo car la Mission n'a pas reçu d'informations détaillées à ce sujet. Ce qui est clair, en revanche, c'est que les mines antipersonnel et les munitions non explosées représenteront un obstacle sérieux au retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'au déroulement du processus de normalisation et au développement économique et social de la province. Quel que soit le niveau réel de danger, les levés de champs de mines et le déminage devront être réalisés dans bien des secteurs avant qu'il puisse être question de réinstallation et de reconstruction. Les réfugiés et les personnes déplacées ne devraient pas être invités à rentrer chez eux avant que ces tâches ne soient réalisées dans les secteurs où l'on présume que des mines et des munitions non explosées se trouvent. Il faudra mettre en place aussi rapidement que possible un mécanisme coordonné de déminage intégré.

43. Les accords de cessez-le-feu et les accords de paix ou tous autres accords conclus avec les autorités yougoslaves devront comporter des clauses concernant les mines antipersonnel et les munitions non explosées. Ces clauses pourraient par exemple stipuler que les parties au conflit sont tenues de fournir des informations (y compris des cartes) et, dans la mesure du possible, de relever les mines qu'elles ont posées et de s'abstenir d'en poser d'autres. En matière de déminage, ces responsabilités pourraient inclure le "déminage effectif" ou "l'assistance au déminage" si celle-ci est jugée nécessaire et appropriée dans le cadre du règlement global de paix. À tout le moins, les parties au conflit

devraient être tenues de fournir immédiatement toutes les informations en leur possession sur les mines posées, y compris les plans de repérage des champs de mines et des informations techniques sur les types et les caractéristiques des mines posées.

RÉPUBLIQUE DE SERBIE (à l'exclusion du Kosovo)

Situation générale

44. La Mission a pu constater que les frappes aériennes de l'OTAN avaient entraîné beaucoup de destructions matérielles dans toutes les régions de Serbie où elle s'est rendue. La Croix-Rouge yougoslave a fait état de 700 civils tués et de 6 400 civils blessés, un nombre beaucoup plus important encore ayant perdu leur maison lors des frappes aériennes. La Mission n'a pas pu vérifier l'exactitude de ces chiffres. Le plus grand nombre de civils auraient été tués ou blessés dans un grand nombre des villes où la Mission s'est rendue - Aleksinac, Surdulica, Cacack, Kragujevac, Pancevo et Nis. La situation générale de l'économie, la fermeture des entreprises industrielles soit par destruction directe du fait de la guerre soit par rupture des stocks de matières premières, la perte de débouchés et les dommages subis par les réseaux de transport ont appauvri considérablement la population serbe. Les dommages causés aux services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, en électricité, en moyens de chauffage et en services de santé, d'éducation et de transport ont créé d'énormes difficultés pour la population civile. Il faudra fournir une aide humanitaire aux plus vulnérables et prévoir une aide humanitaire d'urgence et une aide au titre du relèvement à moyen terme, surtout en prévision de l'hiver.

Problèmes d'emploi et de migration

45. Mis à part les destructions matérielles, le chômage a été le principal problème recensé dans toutes les villes et communautés serbes dans lesquelles la Mission s'est rendue. La destruction des principales industries et les dommages causés aux services essentiels ont mis à pied un grand nombre de travailleurs, du jour au lendemain. Selon des sources gouvernementales, 600 000 employés ont été mis au chômage à la suite de l'endommagement ou de la destruction totale des installations industrielles. Ces licenciements ont également eu un impact sur quelque 2 millions de personnes à charge. L'incapacité des chômeurs de faire face à leurs besoins de base pourrait déclencher des difficultés supplémentaires si des efforts spéciaux ne sont pas faits pour régler le problème rapidement. Certaines stratégies ont bien été adoptées, comme le congé payé obligatoire dans la plupart des entreprises d'État, mais elles sont insuffisantes face à l'ampleur de la crise du chômage. Il faut s'employer sans retard à mettre en place des projets de création d'emplois afin de réduire les souffrances des chômeurs et faciliter leur insertion sociale. L'état de délabrement économique dans lequel se trouve le pays, la baisse spectaculaire de la demande de main-d'oeuvre et la diminution du produit intérieur brut rendront ce défi particulièrement difficile à relever.

46. Parmi les mesures à prendre, il y a les programmes d'emploi d'urgence, notamment les programmes de travaux publics à fort coefficient de main-d'oeuvre et la fourniture de microcrédits et d'autres services d'appui aux travailleurs indépendants. Pour réduire la vulnérabilité croissante des groupes affectés, il

faut réunir un appui extérieur et autre pour le système de sécurité sociale, qui est actuellement incapable de verser régulièrement les prestations sociales aux chômeurs et aux retraités. Il faudra également prévoir un appui pour les stratégies de survie mises en oeuvre par la population locale elle-même ainsi que des moyens institutionnels renforcés de faire face au problème pour les syndicats, les bourses du travail et les employeurs privés. Il faut absolument stimuler le dialogue social et y faire participer les syndicats et les employeurs, pour que les aspects qui concernent la main-d'oeuvre soient examinés de façon sérieuse.

47. Si des mesures correctives ne sont pas prises, la situation actuelle ne peut que se traduire par un accroissement de la pression à l'émigration. Les hommes en âge de faire leur service militaire n'étant pas autorisés à quitter le pays en raison de la mobilisation générale, et étant donné les difficultés actuelles pour obtenir un visa à destination des pays accueillant traditionnellement les travailleurs émigrés yougoslaves, il existe un risque important de voir un nombre croissant de personnes, en particulier parmi les jeunes et les personnes instruites, recourir à des passeurs illégaux dans la région. Il y a lieu de créer des filières de migration légale et d'envisager de prendre des mesures pour prévenir et inverser l'exode des compétences.

Réfugiés et personnes déplacées

48. La Croix-Rouge yougoslave a fourni aux membres de la Mission des informations sur les personnes déplacées en Serbie. La Croix-Rouge a affirmé qu'il y avait 1 200 000 personnes déplacées à titre temporaire ou permanent à l'intérieur de la Serbie qui avaient besoin d'une aide humanitaire. Comme la Mission n'a pu obtenir que très peu d'informations concrètes sur la population des personnes déplacées dans les villes dans lesquelles elle s'est rendue, une enquête plus systématique devra être effectuée rapidement pour évaluer les effectifs et les besoins. La Mission est convenue avec les autorités fédérales d'envoyer une mission interinstitutions à titre prioritaire à cette fin, en prévision de l'hiver prochain.

49. La République fédérale de Yougoslavie abrite plus d'un demi-million de réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ce qui constitue en nombre la deuxième population de réfugiés en Europe. La plupart vivent dans des conditions précaires et beaucoup ont toujours besoin d'une aide humanitaire au moins partielle (nourriture, articles d'hygiène et combustible pour le chauffage). Le rapatriement de ces réfugiés en Croatie est extrêmement lent du fait de difficultés bureaucratiques et de problèmes reliés à la restitution des biens du côté croate. Selon les responsables des réfugiés interrogés, la campagne de l'OTAN a exacerbé la situation déjà précaire des réfugiés en ralentissant leur intégration dans la société yougoslave, en interrompant la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers et en empêchant l'acheminement régulier de l'aide humanitaire dont les réfugiés ne peuvent se passer.

50. La Mission s'est rendue le 18 mai 1999 dans un centre de réfugiés près de la ville de Novi Sad. Le centre donne une bonne idée des centres d'hébergement collectifs que l'on rencontre dans toute la Serbie (il y en a plus de 500) – conditions de vie précaires, dortoirs surpeuplés et maigres perspectives de redevenir autosuffisant. Les réfugiés venaient de Croatie et souhaitaient

rentrer chez eux dès que possible, mais ne pouvaient pas le faire car leurs biens étaient présumés détruits. Le HCR continue de s'occuper des rapatriements et de la réinstallation, quoique à une échelle limitée depuis le début de la campagne aérienne de l'OTAN. Ces solutions durables sont essentielles et il faut continuer à les mettre en oeuvre. Le règlement de la question des réfugiés et des personnes déplacées albanais du Kosovo permettrait de s'attaquer aux autres problèmes non réglés des réfugiés et des personnes déplacées vivant dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie.

Santé

51. Le système de soins de santé connaît des difficultés économiques à la suite de l'appauvrissement du pays depuis le début des années 90. La situation a été compliquée depuis le début des frappes aériennes de l'OTAN, les fréquentes coupures d'électricité et le manque de combustible ne permettant pas de garantir un traitement adéquat des états pathologiques graves dans les hôpitaux (incubateurs en néonatalogie, respiration artificielle, matériel de surveillance des unités de soins intensifs, etc.). Les dommages causés à l'industrie chimique ont privé de matières premières les fabricants de produits pharmaceutiques nationaux, ce qui s'est traduit par des pénuries de médicaments essentiels. La destruction des réseaux publics d'adduction d'eau dans les principales agglomérations urbaines a accru le risque de maladies hydriques. Elle a également eu des répercussions sur les conditions générales d'hygiène dans les établissements de santé, en particulier dans les maternités. Il y aurait lieu d'entreprendre une évaluation technique complète de l'impact sur la santé des risques liés à l'environnement.

52. Les programmes de soins préventifs et de soins curatifs ont été réduits pour bien des raisons, parmi lesquelles les destructions directes subies par l'infrastructure de santé, la destruction du réseau de communication et l'insuffisance des approvisionnements. La montée du chômage a fait diminuer les recettes tirées des cotisations d'assurance maladie, ce qui réduit le montant des fonds à la disposition du secteur de la santé. Selon des sources gouvernementales, depuis le début du conflit avec l'OTAN, l'accès des enfants et des femmes aux services de soins de santé primaires a été diminué de plus de 70 % et l'accès aux hôpitaux centraux l'a été de 90 %. La coordination est actuellement centralisée par le Ministère fédéral de la santé.

53. Un appui immédiat est nécessaire pour reconstruire les établissements sanitaires endommagés, renforcer les moyens dont disposent les hôpitaux pour traiter les traumatismes et les blessures de guerre infligés à la population civile et faciliter les activités de vaccination en fournissant des vaccins.

Alimentation et agriculture

54. Le conflit a des effets de plus en plus catastrophiques sur la production agricole et agro-industrielle ainsi que sur la sécurité alimentaire des familles. À moyen et à long terme, le secteur agricole souffrira considérablement des effets conjugués des sanctions, de la détérioration des infrastructures et de l'aggravation de la situation économique. Les dégâts considérables causés par les bombardements récents aux centrales électriques, au réseau routier et aux agro-industries ne manqueront pas de perturber et de

réduire sensiblement les résultats de l'agriculture dans le moyen et le long terme, aussi bien dans le secteur des exploitations que dans celui de l'industrie alimentaire. En particulier, la destruction des principales usines d'engrais du pays aura sans doute pour effet de réduire les rendements. Faute d'un règlement pacifique rapide du conflit, la population risque des pénuries alimentaires.

55. Les choses s'amélioreront si l'infrastructure de base telle que les centrales électriques et les routes et ponts principaux sont rapidement réparés. À la signature d'un accord de paix, il faudra peut-être trouver les moyens d'importer des engrais, du carburant et d'autres intrants agricoles essentiels.

Environnement

56. De nombreuses installations industrielles (on faisait état de plus de 80 au moment de la Mission) ont subi des attaques et des destructions lors de la campagne aérienne de l'OTAN. Les dégâts causés aux raffineries de pétrole, aux décharges de carburant, aux usines chimiques et aux usines d'engrais ainsi que les fumées toxiques provoquées par les énormes incendies et les infiltrations de produits chimiques toxiques dans le sol et la nappe phréatique ont créé des niveaux de pollution non encore évalués dans certaines zones urbaines, qui risquent de nuire à la santé et aux écosystèmes. C'est ainsi que la Mission s'est rendue à Pancevo, à 15 kilomètres au nord-est de Belgrade, où la destruction d'une usine pétrochimique a dégagé dans l'atmosphère, les eaux et le sol plusieurs liquides chimiques (tels que chlorure de vinyle, chlore, dichlorure d'éthylène et propylène), ce qui risque de constituer une grave menace pour la santé des populations de la région ainsi que pour les écosystèmes des Balkans et de l'Europe en général. De nombreux composés dégagés lors de ces accidents chimiques peuvent provoquer des cancers, des fausses couches et des infirmités de naissance. D'autres peuvent provoquer des maladies nerveuses et hépatiques mortelles. Il est impératif que le PNUÉ conduise une mission d'enquête scientifique et technique pour étudier ce problème.

57. Les polluants dégagés pourraient également avoir un effet négatif à court et à long terme sur la chaîne alimentaire. L'absence de substances de protection ainsi que d'engrais pourrait aussi compromettre la survie de certaines plantes. Le déversement de produits pétrochimiques, de produits pétroliers et autres produits chimiques risque de polluer les sols, les cours d'eau, les lacs et les eaux souterraines. Le manque de matériaux et de matériel, qui vient s'ajouter à la crainte de futures frappes aériennes, empêche les pouvoirs locaux d'effectuer les opérations nécessaires de décontamination et de relèvement de manière écologiquement rationnelle. La mission recommandée plus haut devrait également évaluer l'ampleur de ces effets.

Femmes et enfants

58. Les femmes et les enfants ont particulièrement souffert des effets du conflit en Serbie, des effets directs des frappes aériennes et des effets indirects dus au chômage, à l'incertitude économique et quant à l'avenir. C'étaient, semble-t-il, les adolescents qui trouvaient la situation la plus difficile; c'est ainsi qu'un enfant interrogé tremblait de tous ses membres en décrivant les bombardements qu'il avait vécus plusieurs semaines auparavant.

L'éducation est un élément essentiel du rétablissement d'une vie normale et de la reprise des habitudes des enfants. L'enseignement est bouleversé à tous les niveaux dans toute la Serbie. Dans la plupart des régions visitées, les enfants n'avaient pas fréquenté régulièrement l'école depuis le début des frappes aériennes, les établissements d'enseignement étant fermés. Plusieurs écoles avaient subi des "dégâts collatéraux". Certaines écoles maternelles sont ouvertes, à l'intention des mères qui travaillent, mais d'une manière générale, les enfants n'ont pas accès aux installations récréatives ou à l'éducation. Il n'a pas été possible d'évaluer dans toute leur ampleur les dégâts causés aux écoles, mais il y a manifestement des besoins pressants pour ce qui est de la fourniture de matériel scolaire et de la remise en état des bâtiments endommagés. Il faudra non seulement rétablir une fréquentation scolaire normale, mais aussi fournir des installations telles que centres pour jeunes et écoles maternelles, afin que les enfants puissent se distraire et recevoir l'appui psychologique requis. Il faudra également prévoir la formation du personnel qui assurera ces services.

RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGR0

Situation générale

59. La République du Monténégro souffre de problèmes socioéconomiques semblables à ceux de la Serbie du fait des sanctions imposées par l'ONU. Jusqu'à présent, le Monténégro a échappé aux vastes frappes aériennes de l'OTAN et aux dégâts qu'elles provoquent aux industries et en matière d'emploi.

60. L'un des principaux problèmes relevés par la Mission était le blocus imposé par les autorités fédérales à l'entrée des secours humanitaires au Monténégro par le port de Bar ou par la Croatie (c'est ainsi qu'un important convoi de secours humanitaires, dont des fournitures médicales destinées aux personnes déplacées, avait été bloqué pendant 10 jours à l'intérieur du Monténégro par les autorités fédérales). La paralysie de toute circulation a entraîné d'énormes problèmes d'approvisionnement alimentaire, étant donné que la production de la République du Monténégro ne couvre qu'une faible partie de ses besoins alimentaires, alors que la population s'est trouvée augmentée ces derniers mois de 10 % par l'afflux de personnes déplacées provenant du Kosovo. La Mission a demandé aux autorités fédérales de lever ces restrictions devant l'ampleur des besoins en matière d'assistance au Monténégro.

Réfugiés et personnes déplacées

61. L'un des principaux problèmes constatés par la Mission concernait la sécurité des personnes déplacées provenant du Kosovo, à cause de l'influence de plus en plus marquée des militaires fédéraux au Monténégro. Au moment de la Mission, les militaires fédéraux intervenaient dans la plupart des domaines qui relevaient jusque-là de la compétence exclusive de la police monténégrine. Plusieurs incidents opposant les militaires à des personnes déplacées s'étaient produits à Rozaje, localité située à la frontière albanaise et accueillant des personnes déplacées, y compris pendant la présence de la Mission. Le 25 mai 1999, les militaires ont détenu 73 hommes après les avoir séparés d'un groupe de près de 490 personnes déplacées nouvellement arrivées du Kosovo à la frontière monténégrine parce qu'ils les soupçonnaient d'appartenir à l'ALK. Les

membres de la Mission se sont vivement inquiétés du sort de ces hommes, car au cours des semaines précédentes, les militaires avaient détenu, frappé et gravement malmené un groupe analogue de demandeurs d'asile kosovars. Les autorités monténégrines se sont toujours montrées disposées à intervenir en pareil cas, mais les militaires empiètent gravement sur leurs pouvoirs.

62. **Rozaje.** Le 23 mai 1999, la Mission s'est rendue dans deux centres d'accueil de personnes déplacées en provenance du Kosovo à Rozaje. Ces personnes provenaient généralement de villes et de villages situés le long ou à proximité de la route Kosovska Mitrovica-Pec. Les récits que ces personnes ont faits de ce qu'elles avaient vécu au Kosovo venaient corroborer ceux des personnes déplacées de la région de Podujevo au Kosovo. La forte présence de militaires fédéraux dans la région inquiétait vivement les personnes déplacées pour ce qui était de leur sécurité (plusieurs personnes déplacées avaient été tuées au cours d'un incident qui s'était produit le 8 avril 1999). De ce fait, le HCR a commencé à amener les personnes déplacées dans des régions plus sûres, à Ulcinj, plus au sud.

63. **Ulcinj.** Le 23 mai, plusieurs membres de la Mission se sont rendus à Ulcinj, localité albanaise du sud du Monténégro, où ils se sont entretenus avec plusieurs personnes déplacées provenant du Kosovo et qui avaient été détenues par les militaires fédéraux alors qu'elles cherchaient à gagner l'Albanie par le Monténégro. Ces déplacés, tous des hommes, ont raconté que les militaires fédéraux les avaient séparés des femmes et des enfants à un point de contrôle proche de la frontière albano-monténégrine. Ils avaient été ballottés pendant trois jours, en autocar, entre la Serbie et le Kosovo, avant d'être renvoyés au Monténégro. Pendant qu'ils étaient aux mains des militaires, ils avaient été dévalisés, battus, certains d'entre eux étant violés, avant d'être relâchés et transportés à Ulcinj.

Santé

64. Tout comme la Serbie, le Monténégro a éprouvé d'énormes difficultés à continuer de faire fonctionner le système de soins de santé, surtout pour ce qui est des fournitures médicales nécessaires pour assurer des soins de santé primaires et secondaires de qualité. L'UNICEF et l'OMS (qui fournissent un appui d'urgence) devront continuer de fournir une assistance importante pour que le système de soins de santé puisse continuer de fonctionner.

Femmes et enfants

65. Les services d'enseignement se sont efforcés de faire face aux dernières arrivées de personnes déplacées du Kosovo. L'UNICEF, le HCR et les autorités monténégrines ont signé un protocole d'accord en février 1999 relatif à l'éducation de tous les enfants déplacés en âge d'école primaire. En vertu de cet accord, l'UNICEF coordonne un programme d'enseignement non classique. Il est vital que ce type d'appui soit maintenu et que les personnes déplacées reçoivent des services qui permettent d'assurer le développement des enfants.

66. Comme on l'a noté au chapitre relatif au Kosovo, les femmes connaissent au Monténégro les problèmes particuliers auxquels ont à faire face les femmes dans des situations de conflit, les problèmes des réfugiées et des déplacées étant

encore plus graves. La Mission n'a pas été en mesure d'effectuer une évaluation approfondie des sexospécificités, mais les programmes d'aide humanitaire dans l'ensemble de la République fédérale de Yougoslavie doivent intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs.

Emploi et pressions migratoires

67. Le principal pourvoyeur d'emplois du Monténégro, le secteur du tourisme, a beaucoup souffert du conflit, les touristes se faisant rares dans la région (en particulier les étrangers). La population active de ce secteur est tombée à 30 % seulement de son volume d'avant la guerre. Le secteur industriel relativement peu développé éprouve également des difficultés. La baisse du tourisme n'a fait que réduire les possibilités d'emploi dans les autres services et les revenus de l'État et des collectivités locales pour le développement se sont trouvés réduits. Les niveaux élevés de chômage et les autres difficultés économiques pourraient déclencher un exode irrégulier et des tensions sociales si rien n'est fait pour créer des emplois au moyen de programmes d'urgence, d'un appui aux petites et moyennes entreprises et de programmes de recyclage.

Appui financier

68. Le Gouvernement monténégrin, en la personne du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, a appelé l'attention de la Mission sur le problème pressant de la perte de la quasi-totalité des revenus, l'État étant au bord de la banqueroute. Un appel a été lancé aux sources internationales pour qu'elles fournissent rapidement un appui financier.

APPENDICE I

**Membres de la Mission interorganisations d'évaluation des besoins
en République fédérale de Yougoslavie**

Participants	Organisation
Sergio Vieira de Mello Chef de mission	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence
Omar Bakhet	PNUD
Nils Kastberg	UNICEF
Ramiro Lopez da Silva	PAM
Rashid Khalikov	OCHA
David Chikvaïdze Porte-parole et assistant du chef de mission	Secrétariat de l'ONU
Eduardo Arboleda	HCR
E. Kirsten Young	HCR
Bakary Kante	PNUE
Peter Schatzer	Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Stéphane Vandam	OMS
Frank Dutton	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Barbara Davis	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Loretta Sonn	FAO
Terence Burke	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité
Vladimir Jankola	Service de l'action antimines (ONU)
Eugenia Date-Bah	BIT
Sarah Uppard	SCF (représentant toutes les ONG)
Thomas Bryant	Agent de sécurité — ONU
4 traducteurs	Locaux
11 chauffeurs	Prêtés par la MINUBH
Yuzi Oksamitniy	UNICEF

APPENDICE II

**Itinéraire de la Mission interorganisations d'évaluation des besoins
16-27 mai 1999**

Dimanche 16 mai

Passage de la frontière entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie l'après-midi. Arrivée à Belgrade dans la soirée.

Lundi 17 mai

8 heures Inspection des dégâts à Belgrade
9 h 45 Rencontre avec le Ministère fédéral de l'emploi, de la santé et des affaires sociales, la Croix-Rouge yougoslave et le Commissaire serbe aux réfugiés
11 h 30 Rencontre avec le Ministère du développement, de la science et de l'environnement
14 h 30 Discussions avec le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Zoran Novakovic
18 heures Conférence de presse du chef de la Mission
Nuit à Belgrade

Mardi 18 mai

8 heures Départ pour Novi Sad
8 h 30 Arrivée à Pancevo (à 20 km de Belgrade). Visite d'une zone industrielle (raffinerie de pétrole, usine chimique)
10 h 30 Départ pour Novi Sad via Zrenjanin
11 h 30 Novi Sad. Rencontre avec les autorités compétentes de Vojvodina et visite de Novi Sad – quartier résidentiel, zone industrielle, bâtiments de la télévision, ponts
16 heures Départ pour Belgrade
Nuit à Belgrade

Mercredi 19 mai

8 heures Départ pour Nis via Kragujevac, Cuprija, Aleksinac
9 h 30 Arrivée à Kragujevac. Rencontre avec les autorités locales
10 h 30 Visite de la ville – usine Zastava, hôpital, etc.
Midi Départ pour Cuprija
12 h 45 Visite de Cuprija
13 h 15 Départ pour Aleksinac
14 heures Arrivée à Aleksinac – visite
15 h 30 Départ pour Nis
16 heures Arrivée à Nis. Discussions avec les autorités
17 heures Visite – centre-ville, marché, hôpital, zone industrielle, fabrique de tabac, etc.
Nuit à Nis

Jeudi 20 mai

8 heures Départ pour Vranje et Surdulica. Discussions avec les autorités
 11 h 30 Départ pour Pristina
 13 heures Arrivée à Gnjilane
 14 heures Départ de Gnjilane
 14 h 30 Arrivée à Pristina. Discussions avec les autorités
 16 heures Visite de Pristina et des environs
 Nuit à Pristina

Vendredi 21 mai

8 heures Départ pour Kosovo Polje et Obilic
 9 h 15 Départ pour Lipljan
 9 h 30 Arrivée à Lipljan
 10 h 15 Départ pour Urosevac
 10 h 45 Arrivée à Urosevac
 11 h 30 Départ d'Urosevac
 Midi Arrivée à Kacanik
 13 heures Départ de Kacanik
 13 h 30 Arrivée à Djeneral Jankovic
 15 heures Départ de Djeneral Jankovic
 16 heures Arrivée à Caglavica
 17 h 30 Départ de Caglavica
 17 h 45 Arrivée à Pristina
 18 heures Réunions sectorielles à Pristina
 Nuit à Pristina

Samedi 22 mai

8 heures Départ pour Podujevo
 8 h 30 Arrivée à Podujevo
 9 heures Arrivée à Sajkovac
 11 heures Départ pour Djakovica
 12 h 30 Arrivée à Djakovica – *Séparation de l'équipe en deux groupes*

*Petit groupe**Grand groupe*

12 h 30	Départ de Djakovica pour Prizren	11 heures	Départ pour Pec
13 heures	Arrivée à Prizren	11 h 30	Arrivée à Pec. Réunions sectorielles
14 heures	Visite de Prizren	14 heures	Départ pour Rozaje et Podgorica.
15 heures	Visite de Korisa. Discussions avec des personnes déplacées		Nuit à Podgorica
16 heures	Départ pour Pristina		
17 heures	Arrêts à Stimjle, Muzicane. Discussions avec des personnes déplacées		
18 h 30	Arrivée à Pristina Nuit à Pristina		

Dimanche 23 mai

Petit groupe

8 heures Départ de Pristina
8 h 45 Arrivée à Kosovska
Mitrovica
11 h 30 Départ de Kosovska
Mitrovica
13 heures Arrivée à Rozaje.
Discussions avec des
personnes déplacées
17 h 30 Départ pour
Podgorica
20 heures Arrivée et nuit
à Podgorica –
*les deux groupes
se réunissent*

Grand groupe

9 heures Départ pour Ulcinj
11 heures Arrivée à Ulcinj. Rencontre avec
les autorités
13 heures Rencontre avec des personnes
déplacées – discussions au sujet
des conséquences néfastes pour
l'industrie du tourisme
15 heures Retour à Podgorica
17 heures Arrivée et nuit à Podgorica

Lundi 24 mai

8 h 30 Rencontre avec les autorités monténégrines
10 h 30 Conférence de presse du chef de la Mission
11 h 30 Départ pour Mont-Zlatibor
Nuit à Mont-Zlatibor

Mardi 25 mai

8 heures Départ de Mont-Zlatibor pour Uzice et Cacak
19 heures Retour à Belgrade
Nuit à Belgrade

Mercredi 26 mai

8 heures Réunions sectorielles finales avec les autorités fédérales
– Environnement/PNUÉ
– Reconstruction et relèvement/PNUD, FAO, HCR
– Secours d'urgence et aide humanitaire/HCR, UNICEF, PAM,
OCHA
– Santé/OMS, UNICEF
– Droits de l'homme/Haut Commissariat aux droits de l'homme
– Éducation/UNICEF
15 heures Réunion de fin de mission avec le Ministre des affaires étrangères,
M. Zivadin Jovanović
18 heures Conférence de presse
Nuit à Belgrade

Jeudi 27 mai

6 heures Départ de Belgrade pour Zagreb

APPENDICE III
Nations Unies
Mission interorganisations d'évaluation des besoins
16-27 mai 1999
